



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

04/06/2014

04/06/2014

F09114P0076

### 1. Intitulé du projet

RD240 sur les communes de Laudun et Saint Victor la Coste, aménagement de la section comprise entre l'ancienne voie ferrée au Nord et le giratoire avec la RD 145 au Sud.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général du GARD

Nom et prénom du ou des personnes  
habilitées à représenter la personne morale

ALARY Damien - Président du Conseil Général

IRCS / SIRET

12123101010119101017131

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 2

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Aménagement de la RD 240 depuis l'ancienne voie ferrée (PR01+650) jusqu'au carrefour giratoire RD240/RD145 (PR03+540). La longueur totale du projet est inférieure à 3 kilomètres.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 5.11

**5.11 Contenu du projet**

L'aménagement consiste en:

- l'application d'un profil en travers type de réseau de niveau 3 selon le Schéma Routier Départemental : chaussée revêtue de 5.50 mètres de largeur, rétablissement de bermes de 1.00 mètres de part et d'autre y compris la reconstitution des écoulements hydrauliques par des fossés à sections identiques à l'existant.
- le traitement de la zone de rencontre de la RD avec la voie verte (à la hauteur de la voie ferrée),
- le déplacement ou la mise en discrétion du réseau aérien F Télécom.

**Le Président  
Direction  
Ingénierie et  
Travaux**

Nîmes,

**Service Ingénierie  
Environnementale  
et Paysagère**

Affaire suivie par  
Jean-Michel COLIN

Tél. : 04.66.70.54.31  
Fax : 04.66.70.53.13

Références  
JMC - 2014

**BORDEREAU D'ENVOI**  
des pièces transmises à  
DREAL Languedoc-Roussillon  
520, allée Henri II de Montmorency  
34064 MONTPELLIER CS 6907 Cedex 2

**Objet : Demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une étude d'impact**

Désignation des pièces	Nombre de pièces	Observations
Demande d'examen (fiche Cerfa et ses annexes) relative au projet d'aménagement de la RD240 sur les communes de Laudun et Saint-Victor la Coste.	1	Transmis par voie électronique au préfet de Région et publication sur le site internet de la DREAL-LR.

Nîmes le - 4 JUIN 2014

Le directeur des déplacements et  
des Transports

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Adjointe  
des Déplacements et des transports

Cécile MUNDLER

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voirie routière pour la quasi totalité de cet aménagement linéaire existant; l'élargissement nécessite globalement environ 2300 m2 de terrain viticole

Entrez-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols applicables à votre projet ?

Oui  Non

Il s'agit-il d'une zone d'approbation (présentée ou les règlements applicables à la zone du projet

au PLU de la commune de Laudun l'Ardoise révisé le 09/06/2011, en zone A (zone Agricole)  
au PLU de la commune de Saint Victor la Coste approuvé le 21/01/2014, en zone A (zone Agricole) - anciennement zone NC.

Représente-t-elle une zone d'habitat rural (ZHR) ou le document d'urbanisme fait l'objet d'une évaluation environnementale

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment partir des informations disponibles sur le Internet (<http://www.developpementdurable.gouv.fr/etude/medoc/>)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe pour partie dans la Zone naturelle d'intérêt écologique, au nord sur la commune de Laudun, ZNIEFF de type I, n°0000-2133, dénommée "plaine viticole de Laudun".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un territoire couvert par un plan de prévention des risques naturels (PPRI) déclaré en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	au sud sur la commune de Saint Victor la Coste, zone de protection des monuments historiques AC1.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet est situé en dehors de la zone inondable du PPRI Rhône Cèze Tave approuvé le 10 mars 2000.
dans un site classé de bois polibaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un barrage classé de première ou deuxième catégorie ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	Oui	Non	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

#### 4.2 Objectifs du projet

Cette opération a pour objectif de sécuriser l'infrastructure.

La RD240 est un axe de transit, classé niveau 4 au SRD « Desserte locale », supportant un trafic de TC2 estimé à 880 V/J à cet endroit avec 4% de PL. Elle dessert, au Nord côté Laudun, l'usine d'emballage Greif Packaging France et au sud côté Saint Victor la Coste, une cave viticole.

La largeur de la chaussée actuelle est de 4.20 mètres avec des bermes de 0.50 m.

La réalisation d'un profil en travers type de réseau de niveau 3 de 5.50 mètres et le rétablissement de bermes de 1.00 mètres de part et d'autre permettra le croisement en sécurité des semi-remorques et des bus Edgard sur ce tronçon qui est à ce jour dangereux.

#### 4.3 Décrire sommairement le projet

##### 4.3.1 pendant la phase de réalisation

Les travaux seront prévus sur une période de 3 mois (séquences par phases à voir), notamment la réalisation de l'assainissement côté nord, les terrassements, le rétablissement des accès de parcelles, la réalisation des structures de chaussée, le traitement de la zone de rencontre de la RD avec la voie verte et toutes poses de signalisation verticale et horizontale.

Les travaux seront réalisés avec fermeture de cette section de la RD240. Une déviation devra être mise en place durant le chantier.

La première phase consistera à déplacer ou enfouir le réseau FT, réaliser les fossés et combler l'existant.

La seconde phase consistera à réaliser la structure et les épaulements, par demi-chaussée.

La troisième phase comprendra le revêtement de surface.

##### 4.3.2 dans la phase d'exploitation

Le trafic supporté actuellement sur la RD240, axe de transit classé niveau 4 au SRD « Desserte locale » est de classe TC2 estimé à 880 V/J avec 4% de PL.

Le trafic après réalisation sera identique, avec une amélioration de la sécurité et de l'accès aux industries locales.

4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet est-il et/ou sera-t-il soumis ?  
 La décision de l'autorité administrative est-elle compétente en matière d'aménagement de voirie jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s) ?

**Le projet fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique au titre du code de l'expropriation si la procédure d'acquisition amiable n'aboutit pas.**

4.2 Précisez le ou les quelle(s) procédure(s) d'autorisation est (sont) demandé(s).

**Pas de régime d'autorisation demandé sauf si l'acquisition amiable de quelques parcelles n'aboutit pas.**

4.3 Dimensions et caractéristiques du projet et surface globale (cette) de l'opération (préciser les unités de mesure utilisées)

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface globale du projet y compris l'espace paysager	17 600 m <sup>2</sup>
- Surface imperméabilisée existante	7 800 m <sup>2</sup>
- Surface imperméabilisée créée	3 800 m <sup>2</sup>

4.4 Localisation du projet

Adresse(s) commune(s)  
 d'implantation

RD240 de l'ancienne voie  
 ferrée (PR01+650) au  
 carrefour giratoire  
 RD240/RD145 (PR03+540).  
 sur les communes de  
**LAUDUN et SAINT VICTOR  
 LA COSTE**

Coordonnées géographiques

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Pour le (la) point(s) (s)

04° 39' 03" E 44° 05' 19.4" N

Point de départ

Long. 04° 39' 03" E Lat. 44° 05' 19.4" N

Point d'arrivée

Long. 04° 38' 37" E Lat. 44° 04' 21" N

Commune(s) concerné(s)

**LAUDUN et SAINT VICTOR LA COSTE**

4.5 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?  Oui  Non

4.6 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?  Oui  Non

4.7 Si oui, à quelle date a-t-elle été autorisée ? \_\_\_\_\_

4.8 Le projet est-il inscrit dans un programme de travaux ?  Oui  Non

Si oui, de quel projet se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendrerait-il un déplacement d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Utilisera-t-il des matériaux dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'engendrer des perturbations, des destructions, des déformations de la biodiversité existante (faune, flore, habitats, corridors écologiques) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation des parcelles agricoles, forêts, habitats ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace agricole : avec l'alignement de la limite cadastrale en haut de talus de pente 1/1+ 1.00m de délaissé du nouveau fossé ouvert ( actuellement, la limite cadastrale est en fond de fossé), ainsi 6680 m² de surfaces de parcelles sont impactées (1780 ml X 3.75m). L'espace viticole est impactée réellement sur 1780 ml par une largeur de 1.25m moyen : Soit, une superficie de l'ordre de 1260 m² (mètres carrés) en zone A, sur la commune de Laudun (1005ml X 1.25m), et une superficie de l'ordre de 970 m² (mètres carrés), en zone NC, sur la commune de Saint Victor la Coste (775ml X 1.25m).
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas plus que sur la route actuelle. Temporaire, lors de la phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'occasion des travaux uniquement.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'occasion des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eclairé partiellement actuellement. Il n'est pas prévu d'éclairage après travaux.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant les travaux, des précautions seront prises pour endiguer toutes fuites de fluides hydrauliques et de carburants.
	Engendre-t-il la production de déchets dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets, très limités en volume, seront évacués conformément au Plan Départemental d'Elimination des Déchets du BTP.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les infrastructures, les équipements, les aménagements ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	l'impact foncier sur les parcelles viticoles cultivées est d'une superficie de l'ordre de 2 230 m <sup>2</sup> (1260 + 970) en limitant l'acquisition foncière au haut de talus de pente 1/1+ 1.00m de délaissé du nouveau fossé ouvert (ou un espace viticole impacté réellement sur 1780 ml pour une largeur de 1.25m moyen). Actuellement, la limite cadastrale est en fond de fossé, ainsi 6680 m <sup>2</sup> (1780 ml X 3.75m) de surfaces de parcelles sont impactés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Après avoir soigneusement rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**Ce projet est conçu sur un axe existant, la RD240, très étroit et circulant. Il ne transforme que très peu l'environnement actuel.**

**A ce titre le projet peut être dispensé d'études d'impact.**

**Pour autant, un soin particulier devra être apporté sur l'étude géotechnique du sol pour éviter tout ravinement des terres viticoles talutées, actuellement bordées de murs montés en pierre sèche.**



